## AR Prefecture

047-214700213-20230413-13DEL2023-DE

Recu le 17/04/2023

## **COMMUNE de BARFASTE**

Lot-et-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :12 Excusés :4 Absentes :3 POUR :16

## L'AN DEUX MIL VINGT TROIS LE 13 AVRIL à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE, dûment convoqué le 05/04/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

#### Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur ALMEIDA Filipe, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNSLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

#### Excusés :

Madame BEJNA Véronique (pouvoir à Madame BONA Aurélia)
Monsieur BART Frédéric (pouvoir à Monsieur ALMEIDA Filipe),
Monsieur PAYEN David (pouvoir à Monsieur DAUNES Michel),
Madame JAYLES Bernadette (pouvoir à Madame DUYNSLAEGER Colette).

## Absentes:

Madame NORMANT Ludivine, Madame FONT Marine, Madame DUCOUSSO Isabelle.

Secrétaire de séance : Madame KALB Marjorie.

## DEL: 13/2023

Objet : Intercommunalité - Convention de financement étude hydraulique et relevé topographique su le CR n°3 Chemin du Manistre

- -VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- -VU les Statuts d'Albret Communauté :
- CONSIDERANT qu'il convient de réaliser une étude afin d'analyser le phénomène de ruissellement

des eaux pluviales sur le Chemin Rural du Manistre et d'accompagner cette prestation d'un relevé topographique.

Madame la Maire demande aux membres de l'Assemblée Délibérante de valider le plan de financement relatif à ce projet et de l'autoriser à signer une Convention avec Albret Communauté.

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

## DECIDE:

▶ D'APPROUVER le plan de financement suivant relatif à l'étude hydraulique et relevé topographique sur le CR 3 Chemin du Manistre :

Désignation des ouvrages Etude Hydraulique et relevé topographique	Chiffrage	Répartition financière	
		CCAC	COMMUNE DE BARBASTE
Etude hydraulique : analyse du phénomène du ruissellement pluvial	3 145,00€		
Relevé topographique	2 000,00€		
Montant HT	5 145,00€	2 572,50€	
TVA	1 029,00€		
Montant TTC	6 174,00€		
Prise en charge communale 50% HT			2 582,50€
Reste à charge CCAC		3 604,50€	

- ▶ AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de financement du projet avec Albret Communauté;
- ▶NOTIFIER la présente délibération au Président de la Communauté de Communes.

La Secrétaire de séance, Marjorie KALB



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme

La Maire, Valérie TONIN



2